

CANDIDATES CHASSERESSES / CANDIDATS CHASSEURS 2ème ANNEE 2026 - VALAIS ROMAND										
Programme des cours Etat au 19 août 25										
Ce programme fait office de convocation aussi bien pour les cours que pour l'examen										
Dates	SAMEDI 22	SAMEDI 6	SAMEDI 20	Samedi 10	Samedi 31	Samedi 14	Samedi 28	Samedi 7	Samedi 28	Samedi 9
et	novembre	décembre	décembre	janvier	janvier	février	février	mars	mars	mai
Heures	2025	2025	2025	2026	2026	2026	2026	2026	2026	2026
08.00 h.	Ouverture cours - Chef formation D. Praz	LEGISLATION	PLUME	ECOLOGIE GESTION DE LA FAUNE	PLUME	Carte interactive carnet	GIBIER A POILS	FORÊT	0800-0855 Législation	EXAMENS ECRITS/ORAUX 0800 - 1200 Centre scolaire Grône La date doit encore être déterminée par le SCPF
09.45 h.	Ecologie Faune Ch Cavalera	O. Vergères	A. Progin	Ch Cavalera	A. Progin	SCPF S. Roh	M.G. Lambiel	J.M. Puttalaz	0900-0955 Plume	
Pause										
10.00 h	PREDATEURS	LEGISLATION	PLUME	PREDATEURS	PLUME	Régulation espèces protégées	GIBIER A POILS	FORÊT	1000-1055 Ecologie-Forêt	
11.45 h	Ch Cavalera	O. Vergères	A. Progin	Ch Cavalera	A. Progin	SCPF S. Roh	M.G. Lambiel	J.M. Puttalaz	1100-1155 Les prédateurs	
Repas de midi libre										
13.00 h	ETHIQUE	LEGISLATION	MALADIES DE LA FAUNE	ARMES SECURITE	CONNAISSANCE DES ARMES	GIBIER A POILS	ECOLOGIE GESTION DE LA FAUNE	GIBIER A POILS	1300-1355 Maladies	
14.45 h	Ch. Fellay	O. Vergères	P. Zufferey	F. Pitteloud	A. Dayer	M.G. Lambiel	Ch Cavalera	M.G. Lambiel	1400-1455 Gibier à poils	
Pause										
15.00 h	ETHIQUE	LEGISLATION	MALADIES DE LA FAUNE	CHIENS DE CHASSE	CHIENS DE CHASSE	GIBIER A POILS	CHIENS DE CHASSE	MISE EN VALEUR DES TROPHEES	1500-1555 Chiens de chasse	
16.45 h	Ch. Fellay	O. Vergères	P. Zufferey	E. Fournier	E. Fournier	M.G. Lambiel	E. Fournier		1600-1700 Armes Ethique	
Les cours ont lieu au Centre Cantonal de la Protection Civile à Grône - Rue des Etreys 54, 3979 Grône										
Les examens se déroulent au centre scolaire de Grône.										
Pour être admis à l'examen écrit il faut avoir réussi l'examen de tir.										
La ponctualité est exigée. Le plan horaire des cours sera respecté scrupuleusement. Chaque participant (te) est responsable de la signature du contrôle des présences.										
Attention en cas de forces majeurs ce programme peut être modifier										
Pour être admis à l'examen théorique, le candidat doit avoir suivi 7 journées de cours au minimum (art 14 DFCC)										
Art. 11 DFCC : Admission aux cours . Sont admis de participer aux cours de deuxième année										
a/ les candidats ayant réussi l'examen de tir										
b/ les candidats ayant échoué à l'examen théorique et qui se sont réinscrits.										
La participation à tous les cours est vivement recommandée pour chaque candidat (te) afin de garantir au maximum les chances de succès à l'examen.										
FEDERATION VALAISANNE DES SOCIETES DE CHASSE						Etat au 2.10.2025		Dominique Praz Chef formation pour le Valais Romand		